

## MOTION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

### POUR LA POURSUITE DES ACTIVITÉS DE LA SOPA

Depuis plus de 40 ans, la SOPA, société civile créée par des éleveurs oeuvre au service d'une grande partie du territoire cantalien dans le domaine de l'équarissage. Implantée à Cros de Montvert, cette société a fait la preuve de son efficacité au service du monde agricole mais aussi des particuliers et dans tous les domaines de son activité.

Aujourd'hui, la SOPA va perdre le marché qu'elle détenait sur le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze et le Lot si rien n'est fait . En effet, ses activités devraient être reprises, dans le cadre d'un marché privé, par une société à la fois concurrente et actionnaire de la SOPA.

L'activité de la SOPA, ses 40 emplois, les retombées économiques et fiscales, les perspectives d'avenir sont menacés à court terme .

#### **Les Maires des territoires d'intervention de la SOPA :**

- manifestent leur attachement à la poursuite de ses activités ;
- constatent le bon fonctionnement et les bons résultats de cette entreprise ;
- refusent la disparition d'une usine qui a su s'inscrire positivement dans son environnement ;
- ne peuvent accepter la perte de 40 emplois directs ;
- s'étonnent qu'au regard des préoccupations environnementales et sanitaires actuelles, on puisse favoriser le transport des animaux trouvés morts plutôt que d'avoir un traitement au plus près des zones de collecte.

**Le Maire de ..... approuve la motion des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal.**

**Fait à :**

**Le:**